

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

2024 / 0378

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS
D'ALÈS AGGLOMÉRATION**

Service : Garage Municipal
Tél : 04 66 56 25 40
Réf : NA/GFN/LA 2024/01

Objet : Cession de véhicules de la Communauté d'Alès Agglomération pour l'année 2024

Le président d'Alès Agglomération,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2001-1168 du 11 décembre 2001 portant mesures urgentes de réformes à caractère économique et financier (publiée au J.O. du 12 décembre, p 19703),

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération C2024_03_17 du conseil de communauté en date du 27 juin 2024 portant délégation du conseil de communauté au président en application des dispositions de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant l'état de vétusté d'un certain nombre de véhicules de la Communauté Alès Agglomération et le coût de réparation prohibitif au regard de leur valeur vénale,

Considérant que plusieurs entreprises ont été sollicitées aux fins d'établissement d'un devis de rachat de ces véhicules, à savoir :

- société CC AUTO 30 - 502 avenue Marcel Paul - 30520 Saint Martin de Valgalgues, proposition de reprise avec enlèvement : 1 200 € (mille deux cents euros),

- société POINT S - SARL ROME PNEUS ALES - 1482 ancienne route de Nîmes 30560 Saint Hilaire de Brethmas, proposition de reprise avec enlèvement : 1 000 € (mille euros),

- société Alès Trucks Services - Z.A. Carreau de Destival - 30520 Saint Martin de Valgalgues, proposition de reprise avec enlèvement : 1 000 € (mille euros),

Considérant que la proposition de la société CC AUTO 30 est économiquement la plus avantageuse et qu'il convient donc d'acter la cession desdits véhicules à ladite société et leur sortie de l'actif du patrimoine,

DÉCIDE**ARTICLE 1 :**

Il convient de procéder à la cession des véhicules suivants, à savoir :

Marque et type de véhicule	N° ordre	Immatriculation et année d'immatriculation	Kilométrage/ heures	Nom et adresse de l'acquéreur	Montant du rachat TTC
IVECO Code Parc C.A4.074	1	CQ-881-JV 01/02/2013	112 553 KMS (non garanti)	CC AUTO 30 502 av Marcel Paul 30520 Saint Martin de Valgalmes	le lot 1200 €
IVECO Code Parc C.A4.075	2	BW-150-QE 20/10/2011	170 024 KMS (non garanti)	CC AUTO 30 502 av Marcel Paul 30520 Saint Martin de Valgalmes	
RENAULT MIDLUM Code Parc C.A4.061	3	AR-895-NC 27/04/2010	232 801 KMS (non garanti)	CC AUTO 30 502 av Marcel Paul 30520 Saint Martin de Valgalmes	
RENAULT MASCOTT Code Parc C.A2.204	4	FN-793-HA 14/10/2004	87 910 KMS (non garanti)	CC AUTO 30 502 av Marcel Paul 30520 Saint Martin de Valgalmes	

ARTICLE 2 :

Monsieur le directeur général de la Communauté Alès Agglomération et Monsieur le receveur communautaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Alès, le 22 AOUT 2024

Le Président

Christophe RIVENQ



La présente décision, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Nîmes ou d'un recours gracieux auprès du Président de la Communauté Alès Agglomération, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R.421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.